

	<p>La mise de fonds est basé sur la valeur "telle qu'améliorée", qui est utilisée pour déterminer le LTV maximal.</p> <p>Refinancement avec amélioration; Le LTV maximal est déterminé en fonction de la "valeur améliorée". Tous les travaux doivent être terminés dans les 120 jours suivant le déboursé de l'hypothèque.</p> <p>Tous les devis de travaux/rénovations doivent être fournis à l'avance à la souscription de CMLS.</p>
<p>Documentation / Advances</p>	<p>Une liste de toutes les améliorations ainsi que des estimations de coûts et des devis d'entrepreneurs sont nécessaires pour étayer la valeur accrue et doivent être fournis au moment de la demande.</p> <p>Une évaluation complète est requise pour toutes les demandes d'améliorations de refinancement ("Valeur actuelle" et "Valeur améliorée" doivent être incluses dans le rapport d'évaluation).</p> <p>L'avance initiale des fonds au client sera jusqu'à 95 % de la valeur "telle qu'améliorée" de la propriété moins le coût des améliorations pour les achats et 80 % pour les refinancements.</p> <p>Le notaire détiendra le solde des fonds "en fiducie" en attendant l'achèvement des améliorations à la propriété. Les fonds doivent être retournés à CMLS si les améliorations ne sont pas complètes dans les 120 jours.</p> <p>La libération des fonds détenus en fiducie aura lieu après confirmation du client/du notaire que les améliorations ont été effectuées conformément au devis/contrat original fourni au moment de la demande.</p> <p>Une inspection finale ou une évaluation peut être nécessaire pour garantir l'achèvement des améliorations planifiées.</p>